



La Plaine sur mer

Publié le 08.10.2024

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-495-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le Dimanche 03 Novembre 2024 lors d'une BOUM des enfants.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Aurélie BOURMEAU secrétaire de l'association « APEL NOTRE DAME » dont le siège social est situé rue 6 rue de Préfailles 44770 La Plaine sur Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'une BOUM des enfants, le Dimanche 03 Novembre 2024 de 14h00 à 19h00, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Aurélie BOURMEAU en sa qualité de secrétaire de l'association « APEL NOTRE DAME » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'une BOUM des enfants qui aura lieu le Dimanche 03 Novembre 2024, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

Article 2 : Cette autorisation est valable le Dimanche 03 Novembre de 14H00 à 19H00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Aurélie BOURMEAU secrétaire de l'association « APEL NOTRE DAME »
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 04 Octobre 2024

Séverine MARCHAND,
Maire

